



L'art de la gestion financière pour l'artiste travailleur autonome Un atelier intensif avec Gisèle Séguin

The Art of Money Management for the Self-Employed Artist An intensive workshop with Gisèle Séguin (in french)

Date : 19 ou 20 avril 2008, 13h à 17h (4h)

Lieu : Studio XX

6 à 8 participants

Coût : 50\$

Par **Gisèle Séguin**, consultante financière et travailleuse autonome depuis 7 ans et ce, dans le milieu artistique (Geordie Productions et autres clients personnels). Détentrice de 2 baccalauréats de l'UQAM en Sciences juridiques et en Psychosociologie de la communication et d'une formation en comptabilité et management de l'Université de Sherbrooke. Gisèle Séguin a travaillé dans le milieu communautaire pendant 16 ans en occupant des postes de direction administrative, de coordination, d'organisation du travail ainsi que d'animation. Elle a aussi, dans les années '90, offert un atelier d'information sur les impôts auprès d'organismes communautaires.

Elle offre aujourd'hui un atelier d'information sur le travail autonome. Ce dernier se veut un outil vulgarisateur du monde fiscal de ce type de travail et surtout bien des réponses à des questions qui nous semblent parfois inexplicables.

PLAN DE TRAVAIL

Travailleur autonome et salarié

I- Travailleur autonome

- o 1.1 Définition légale
- o 1.2. Détermination du statut légal du travailleur autonome*
 - o 1.2.1. Le lien de subordination
 - o 1.2.2. L'aspect financier
 - o 1.2.3. La propriété des outils de travail
 - o 1.2.4. L'autonomie par rapport aux clients
 - o 1.2.5. Services et tâches, un libre choix
 - o 1.2.6. Entente avec le client et conditions de travail

II-Salarié

- o 2.1. Définition légale
- o 2.2. Critères de détermination du statut légal du salarié*-**

III- La compatibilité des deux statuts

- o 3.1. Les avantages et désavantages

* Code civil du Québec

** Les lois fiscales

La Fiscalité et la tenue de livres

I- Les revenus

- o 1.1. Contrat avec le client (CSST, modalités, assurance collective et prime de séparation)
- o 1.2. Les types de revenus
- o 1.3. La facturation (exemples)

II- Les dépenses

- o 2.1. Habitation
- o 2.2. Déplacements
 - o 2.2.1. Automobile
 - o 2.2.2. Transports variés
- o 2.3. Fournitures
- o 2.4. Bureau

- 2.5. Repas et frais de représentation
- 2.6. Emprunts bancaires (intérêts)
- 2.7. Télécommunications

III- Tenue de livres

- 3.1. Etat des revenus et des dépenses.
- 3.2. Les factures

IV- Les assurances

- 4.1. Vie et invalidité
- 4.2. Accidents et invalidité

Information / Inscription
 514.845.7934 :: info@studioxx.org



4001 rue Berri, espace 201 . Montréal . Québec . H2L 4H2 . tél: 514-845-7934
 ateliers : (514) 845-0289 / <http://www.studioxx.org>

Le Studio XX est un centre d'art féministe engagé dans l'exploration, la création et la critique en art technologique. Fondé à Montréal en 1996, il vise à mettre de l'avant la multiplicité des territoires, voix et actions créatives des femmes dans le cyberspace. *Founded in 1996, Studio XX is Montreal's foremost women's digital resource centre. Through a variety of creative activities and initiatives, the Studio works with women to demystify digital technologies, to critically examine their social aspects, to facilitate women's access to technology, and to create and exhibit women's new digital art.*

Le Studio XX remercie ses membres et ses partenaires pour leur contribution généreuse / *Studio XX thanks its members and partners for their continued generous support* : Le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conseil des arts du Canada, Patrimoine canadien, Emploi Québec, le Conseil québécois des ressources humaines en culture, le Conseil des arts de Montréal et la Ville de Montréal.

